Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Table des 12 lois



Ces lois auraient été écrites vers 450 avant Jésus-Christ. Elles s’appellent ainsi parce qu’elles ont été divisées en 12 sections.

Ces lois parlaient de la propriété, du crime, de la famille, du vol, du mariage et de l’héritage. Elles furent gravées sur des tablettes métalliques et exposées dans le Forum, à Rome.

Chaque loi s’appliquait à tout citoyen romain.

En voici quelques exemples.

CE QU'ON AURA ORDONNÉ PAR TESTAMENT, QUANT À SON ARGENT, OU POUR LA CONSERVATION DE SON BIEN, DOIT ÊTRE EXACTEMENT EXÉCUTÉ.

LES CHOSES VENDUES ET LIVRÉES NE SONT ACQUISES À L'ACHETEUR QUE S'IL A PAYÉ LE PRIX AU VENDEUR OU SATISFAIT CE DERNIER D'UNE MANIÈRE QUELCONQUE, EN LUI DONNANT UN AUTRE DÉBITEUR OU UN GAGE.

QU'ON laisse un espace de deux pieds et demi de largeur entre deux maisons voisines, pour la facilité de la circulation.

CELUI QUI AURA MIS LE FEU À UN BÂTIMENT, OU À UN TAS DE BLÉ PRÈS D'UNE MAISON, SERA ENCHAÎNÉ, BATTU DE VERGES ET JETÉ AU FEU, S'IL A AGI SCIEMMENT. MAIS SI C'EST PAR NÉGLIGENCE, IL DEVRA RÉPARER LE DOMMAGE ; OU S'IL N'EST PAS SOLVABLE, SUBIR UN LÉGER CHÂTIMENT.

ON PEUT RECOURIR CONTRE TOUT JUGEMENT PÉNAL

QUE LES DROITS DE MARIAGESERAIENT REFUSÉS À LA PLÈBE, S'IL S'AGISSAIT D'UNE UNION AVEC LE PATRICIAT.

QUE LES FEMMES, MÊME MAJEURES, RESTASSENT EN TUTELLE À L'EXCEPTION DES VIERGES VESTALES.

Choisis 3 lois. Décris chacune d’elle dans tes mots. Ensuite, compare chaque loi avec une loi actuelle.

**Loi 1 (dans tes mots): **

**Qu’y a-t-il de semblable avec nos lois actuelles? **

**Qu’y a-t-il de différent avec nos lois actuelles? **

**Loi 2 (dans tes mots): **

**Qu’y a-t-il de semblable avec nos lois actuelles? **

**Qu’y a-t-il de différent avec nos lois actuelles? **

**Loi 3 (dans tes mots): **

**Qu’y a-t-il de semblable avec nos lois actuelles? **

**Qu’y a-t-il de différent avec nos lois actuelles? **